

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE ENTRE PARTICULIERS

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande nous avons le plaisir de vous adresser le contrat de location de notre gîte. Si cette proposition vous convient, je vous prie de me renvoyer un exemplaire de ce contrat signé accompagné d'un cheque d'acompte. En espérant avoir le plaisir de vous accueillir très prochainement, je vous adresse mes sincères salutations

Entre le locataire

M., Me, Mme

Adresse.

Code Postal Ville

Tel dom...

Tel Travail /portable

Mail

et le propriétaire

Mr Michel JOULIA

Adresse LE CAMBOU

82 150 MONTAIGU de QUERCY

Tel 05 65 24 91 18

Tel 05 63 94 43 48

Composition de la famille

Personnes dont: adultes enfants (ans) bébé _____

Pour la location

du GITE des CEDRES situé sur la commune de **MONTAIGU de QUERCY**

Animaux acceptés **oui**

Capacité 5/6 pers

Chèques-vacances acceptés

TYPE DE LOGEMENT

Maison de **120 m2 en pierre du Quercy**, rénovée, dans une propriété de 18 ha avec jardin et comprenant:

De plein pied 1 terrasse couverte, 1 cuisine indépendante, une salle de bain avec baignoire, 1 WC indépendant, et 1 chambre avec deux lits en 90.

Un escalier mène à un salon avec cheminée et insert, ainsi qu'une deuxième chambre avec un lit en 140

Une mezzanine comprenant 1 lit en 90 et pouvant servir de salle de jeux surplombe le salon.

Le logement est équipé d'un évier deux bacs, un lave-linge, un lave vaisselle, un frigo, un congélateur, une plaque de cuisson 2 feux et une plaque électrique, un mini four et un four micro-onde,.....un aspirateur traîneau, un fer à repasser et une table à repasser,.....1 poste radio cd cassette et une TV couleur et 1 magnétoscope

Option fournitures bébé (gratuit)oui / non (entourer la mention désirée)

lit bébé, chaise haute, matelas à langer fourni sur demande.

Possibilité de sauna et hammam dans la propriété des Bories

Possibilité de recevoir des massages ayurvédiques (voir tarif sur le site <http://www.massage-cahors.fr>)

Montaigu de Quercy se situe à 12 km on y trouve divers commerces, Montcuq est à 15 km avec également divers commerces et son marché le Dimanche.

Piscine commune 10 m x 5 m profondeur en pointe de diamant, 4 marches permettent aux petits de barboter, 3 chaises longues, portique, barbecue, ping-pong, .

Garage non fermé pour les voitures et vélos.

Etang sur la propriété avec possibilité de pêche. **Piscine sécurisée par une clôture de 1,10 m**

Linge

Pour chaque lit est fourni oreillers, couette ou couverture, et sur demande nous pouvons fournir draps, serviettes de bain, torchons.

Option linge (12 €lit 1 pers, 20 € lit 2 pers).....oui / non (entourer la mention désirée)

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE ENTRE PARTICULIERS

Vaisselle

La vaisselle est largement suffisante pour 6 personnes.

Ustensiles particuliers : grille pain, mixe-soupe, 4 casseroles, 4 poêles, 1 cocotte-minute, 1 batteur, moules à gâteaux, robot, cafetière électrique, bouilloire, passoire, presse agrume, moulin à légume, essoreuse, râpe à fromage, planche à découper, huche à pain

Combustibles :

Cheminée avec insert, chauffage électrique dans chaque pièce, double vitrage sur chaque ouverture. Electricité 220 volts.

Durée de la location

La présente location est consentie et acceptée pour une durée de semaines à compter du **16h00 -/-/** au **/-/ 09h00**

En aucun cas elle ne pourra être prorogée, sauf accord préalable et écrit du propriétaire.

Prix du séjour

La location est consentie et acceptée moyennant le prix global de euros ce prix s'entend toutes charges comprises

Taxe de séjour 0,37 euros/pers/jour

Le prix de la location s'entend pour personnes un supplément de 30 euros par personne et par jour sera compté pour toute personne supplémentaire .

Le locataire s'engage à remettre la location dans l'état où il l'a trouvé en arrivant. Cela comprend la poussière l'aspirateur et la serpillière les vitres. Nous insistons sur le fait que les appareils électroménagers, le four, le micro-onde, le frigo, le lave vaisselle, le lave linge, la salle de bain les WC devront être remis dans l'état où vous l'aurez trouvé. **Une caution ménage de 60 euros est demandé pour le cas où vous ne voudriez pas vous charger du ménage. Par contre elle vous est restituée à votre départ si vous choisissez de faire ce ménage.**

Dépôt de garantie ou caution : 350 euros. Cette caution vous sera restituée une semaine après votre départ déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de remise en état des lieux.

Cette location prendra effet si nous recevons à notre adresse avant le un exemplaire du présent contrat daté et signé (le second exemplaire est à conserver par le locataire)

- **un acompte de euros (représentant 25% du prix total de la location)** à régler par chèque bancaire ou postal, virement établi à notre ordre, ou chèques vacances .

Au-delà de cette date, cette proposition de location sera annulée et nous disposerons du gîte à notre convenance.

Le solde d'un montant de euros est à régler par virement ou par chèque 1 mois avant votre arrivée

Assurance

Le locataire s'engage à assurer les locaux contre le vol, l'incendie, le dégât des eaux et tous autres risques locatifs. Il doit vérifier que son contrat habitation prévoit l'exploitation villégiature à défaut il doit intervenir auprès de sa compagnie pour lui réclamer l'extension de la garantie ou souscrire un contrat particulier.

Une attestation d'assurance lui sera réclamée à l'entrée dans les lieux ou à défaut une déclaration sur l'honneur.

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE ENTRE PARTICULIERS

État des lieux et inventaire

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et divers équipement seront faits en début et fin de séjour par le propriétaire et le locataire. En cas d'impossibilité de procéder à l'inventaire lors de l'arrivée, le locataire disposera de 24 h pour vérifier l'inventaire affiché et signaler les anomalies constatées au propriétaire. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du locataire.

En cas de non-réalisation d'état des lieux à la sortie en raison d'une heure de départ autre que celle prévue au contrat, le propriétaire effectuera unilatéralement l'état des lieux et renverra la caution dans la semaine suivant le départ, en l'absence de dégradation et sous réserve de bonne remise en état des lieux.

Si le propriétaire constate des dégâts il devra en informer le locataire sous huitaine.

En conséquence il aura un délai maximum de 2 mois après la date de départ pour restituer la caution, déduction faite des dégâts, de la perte des objets, etc.....

En ce qui concerne les détériorations dûment constatées, elles feront l'objet d'une retenue sur le dépôt de garantie dont le montant sera déterminé par accord amiable entre le propriétaire et le locataire. En cas de litige un devis sera effectué par un professionnel ou un organisme habilité, sollicité par le locataire avant son départ ou, à défaut par le propriétaire lors de l'état des lieux de sortie. Dans ce cas, le dépôt de garantie sera restitué au locataire par courrier sous quinzaine déduction faite du montant des travaux estimés par le devis.

Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil du gîte, à titre exceptionnel et sous réserve de l'accord du propriétaire, il pourra être dérogé à cette règle. Dans ce cas il sera en droit de percevoir une majoration de prix qui sera de 30 euros par personne et par jour.

Utilisation des lieux

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage. En aucun cas il ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location.

A son départ le locataire s'engage à rendre les appareils électroménagers aussi propres qu'il les aura trouvés à son arrivée. (nettoyage du réfrigérateur, fours, plaques de cuisson, ...)

L'ensemble du matériel figurant à l'inventaire devra être remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux. **Toutes réparations quelle qu'en soit l'importance, volontaire ou involontaire, rendues nécessaires par la négligence du locataire en cours de location seront à sa charge.**

La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers sauf accord du propriétaire et notamment en ce qui concerne la piscine.

La sous-location est interdite au preneur, sous quelque prétexte que ce soit et même à titre gracieux, sous peine de résiliation immédiate, le montant intégral du loyer restant acquis au propriétaire.

Les locaux loués sont à usage d'habitation provisoire ou de vacances excluant toute activité professionnelle, commerciale, artisanale de quelque nature que ce soit.

L'installation de tente ou le stationnement de caravane est interdit sur la propriété sauf accord du propriétaire.

Le locataire autorise le loueur à effectuer toutes réparations dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient pendant la location et ceci sans prétendre à une indemnité ou à une réduction de prix.

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE ENTRE PARTICULIERS

Conditions de résiliation

Toute résiliation doit être notifiée par **lettre recommandée**

-avant l'entrée en jouissance, en règle générale l'acompte et le solde reste acquis, toutefois ils pourront être restitués quand la location pourra être relouée pour le même prix et pour la même période.

-si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat et passé un délai de 24 h et sans avis notifié, le présent contrat est considéré comme résilié, l'acompte et le solde reste acquis au propriétaire

-en cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie sous réserve de bonne remise en état des lieux.

Fait à Montaigu de Quercy

En deux exemplaires de quatre pages le..... ;.....

Le propriétaire

Michel Joulia

Signature précédée de la mention lue et approuvée

le locataire

Signature précédée de la mention lue et approuvée

Pour La SCI MAJOR.

IBAN (International Bank Account Number)

BIC (Bank Identification Code)

FR76 1780 7008 4155 4212 4396 293

CCBPFRRPPTLS

Code banque 17807

Code guichet 00841

N° du compte 55421243962

Clé RIB 93

Domiciliation/Paying Bank BP.OCCITANE MONTCUQ